

**Conditions Définitives modifiées et mises à jour en date du 3 février 2017 pour les besoins de  
l'admission aux négociations des titres sur le marché réglementé d'Euronext Paris**



**SOCIETE D'ETUDE, DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE  
(SEMAPA)**

Programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant  
faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris  
dans la limite de 80% des montants émis  
*(Euro Medium Term Note Programme)*

**SOUCHE No : 2017-2**

**TRANCHE No : 1**

**Emission obligataire d'un montant de 30.000.000 d'euros portant intérêt à taux variable et  
venant à échéance le 1<sup>er</sup> février 2019**

Prix d'Emission: 100 %

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING**

## PARTIE 1

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 25 novembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°16-553 en date du 25 novembre 2016) et le supplément au prospectus de base en date du 2 février 2017 (visé par l'AMF sous le n°17-050 en date du 2 février 2017) relatif au Programme d'émissions de Titres de l'Emetteur de 340.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil, telle que modifiée, (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<http://www.semapa.fr>).

- |    |     |   |   |
|----|-----|---|---|
| 1. | (a) | Emetteur :  | Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA)                       |
|    | (b) | Garant :  | La Ville de Paris (garantie à première demande consentie dans la limite de 80% des montants émis) |
| 2. | (a) | Souche :  | 2017-2  |
|    | (b) | Tranche :   | 1   |
|    | (c) | Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non Applicable  |
| 3. |     | Devise(s) Prévues(s) :  | Euros   |
| 4. |     | Montant Nominal Total :   |   |
|    |     | Souche :  | 30.000.000 euros  |
|    |     | Tranche :   | 30.000.000 euros  |
| 5. |     | Prix d'émission :   | 100 % du Montant Nominal Total  |
| 6. |     | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :   | 100.000 euros   |
| 7. | (a) | Date d'Emission :   | 02 février 2017   |
|    | (b) | Date de Début de Période  | Date d'Emission   |

d'Intérêts :

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 8.  | Date d'Echéance :  | La Date de Paiement du Coupon la plus proche du 1 <sup>er</sup> février 2019  |
| 9.  | Base d'Intérêt :   | Taux Variable : EURIBOR 3 mois + 0,32 % par an (autres détails indiqués ci-dessous)   |
| 10. | Base de remboursement/Paiement :                               | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur montant nominal. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt :                                 | Non Applicable  |
| 12. | Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : | Non Applicable  |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres :                               | Senior  |
|     | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres :             | Délibération du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 19 février 2016   |
| 14. | Méthode de distribution :                                      | Non-syndiquée   |

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 15. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :   | Non Applicable  |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :   | Applicable  |
|     | (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus :  | 3 mois  |
|     | (b) Date(s) de Paiement du Coupon :   | les 1 <sup>er</sup> février, 1 <sup>er</sup> mai, 1 <sup>er</sup> aout et 1 <sup>er</sup> novembre de chaque année à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2017 et jusqu'à la Date d'Echéance (incluse). |
|     | (c) Première Date de Paiement du Coupon :   | 1 <sup>er</sup> mai 2017  |
|     | (d) Convention de Jour Ouvré :  | Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée  |
|     | (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité 5.1) :   | TARGET  |
|     | (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt :  | Détermination du Taux sur Page  |
|     | (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : | Non Applicable  |

- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité 5.3 Erreur ! Source du renvoi introuvable.) : Applicable
- Taux de Référence : Référence de Marché
  - Page Ecran : Page Reuters EURIBOR01
  - Heure de Référence : 11h00 (heure de Bruxelles)
  - Date de Détermination du Coupon : Deux TARGET Jours Ouvrés avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts
  - Source Principale pour le Taux Variable : Page Reuters EURIBOR01
  - Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Non Applicable
  - Place Financière de Référence : Non Applicable
  - Référence de Marché : EURIBOR 3 mois (non flooré)
  - Montant Donné : Non Applicable
  - Date de Valeur : Non Applicable
  - Durée Prévue : Non Applicable
- (i) Détermination FBF (Modalité 5.3(c)) : Non Applicable
- (j) Marge(s) : + 0,32 % par an
- (k) Taux d'Intérêt Minimum : Non Applicable
- (l) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable
- (m) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 5.1) : Exact/360
- (n) Coefficient Multiplicateur : Non Applicable

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES GARANTIS

18. Dispositions relatives aux Titres Garantis : Applicable

Date Limite d'Octroi de la Garantie : 2 juin 2017

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. Option de remboursement au gré des Titulaires spécifique aux Titres Garantis Applicable
- Date Limite de Préavis : 31 août 2017
20. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur Non Applicable
21. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
22. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 euros par Titre de Valeur Nominale Indiquée
23. Montant de Versement Echelonné : Non Applicable
24. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.7), pour illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) : 100.000 euros par titre de Valeur Nominale Indiquée
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 6.7) : Oui
- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 7.2(b))) : Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

25. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable

26. Place(s) Financière(s) (Modalité 7.7) : Non Applicable
27. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
28. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
29. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
30. Masse (Modalité 11) : Masse Complète

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont:

**MASSQUOTE S.A.S.U.**

RCS 529 065 880 Nanterre

7bis rue de Neuilly

F-92110 Clichy

Mailing address :

33, rue Anna Jacquin

92100 Boulogne Billancourt

France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 500€ hors taxe par an au titre de ses fonctions.

## **OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrites dans le cadre du programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis (*Euro Medium Term Note Programme*) de la Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA).

## **RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: Sandrine MOREY, Directrice Générale de la SEMAPA  
Dûment autorisée

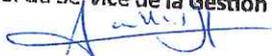
## **RESPONSABILITÉ DU GARANT**

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Garant :

Par: Hervé AMBLARD, Chargé de mission cadre supérieur, chef du Service de la Gestion Financière  
Dûment autorisé

La Maire de Paris et par délégation  
Chef du Service de la Gestion Financière



**Hervé AMBLARD**



## **RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: Sandrine MOREY, Directrice Générale de la SEMAPA  
Dûment autorisée



## **RESPONSABILITÉ DU GARANT**

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Garant :

Par: Hervé AMBLARD, Chargé de mission cadre supérieur, chef du Service de la Gestion Financière  
Dûment autorisé

## PARTIE 2

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte) au plus tôt après la Date d'Emission.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 1750 euros

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch France SAS (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk](http://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk)) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Non Applicable

#### 3. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Les détails de l'historique du taux EURIBOR peuvent être obtenus de Reuters.

#### 4. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Société Générale

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1; Règles TEFRA Non Applicables

#### 5. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0013235546
- (b) Code commun : 155974338
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Oui
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable

